

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240422\_P\_065  
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711\_D\_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture - Patrimoine

**Objet : Signature d'une convention avec La Compagnie Phare à Son, pour l'organisation d'une représentation musicale, dans le cadre de la fête des Tites Z'oreilles.**

**Le Président,**

N° 20240422\_P\_065

**Décide**

De signer une convention avec :

**OBJET**

**Cie Phare à Son,  
Représentée par Damien GAYTON  
16 rue d'Annonay,  
43190 Tence**

Pour l'organisation d'un spectacle musical à destination d'un jeune public.

**Date :** 1<sup>er</sup> juin 2024 à 11h

**Durée :** 1h

**Lieu :** Centre Socio Culturel de La Séauve-sur-Semène

**Jauge :** 120 personnes

**Montant :** 930 € TTC

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou sous-préfecture  
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 22 avril 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240422-20240422\_P\_065-AU  
Reçu le 25/04/2024